

➤ *L'information européenne
près de chez vous !*



Le Parlement européen
et les élections

> *Comment ça marche ?*

● SOMMAIRE

UN PEU D'HISTOIRE	P3
POURQUOI VOTER ?	P4
COMMENT VOTER ?	P5
QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE DANS NOTRE QUOTIDIEN ?	P6
COMMENT LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES FONCTIONNENT-ELLES ?	P8
À QUOI SERVENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ?	P9
OÙ ET COMMENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS TRAVAILLENT-ILS ?	P10
QUI SONT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ET COMMENT REPRÉSENTENT-ILS LES CITOYENS ?	P11
QUELLE EST LA RÉPARTITION ACTUELLE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS PAR GROUPES POLITIQUES ?	P12
QUELLE EST, EN CHIFFRES, L'ACTIVITÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN ?	P13
CONNAISSEZ-VOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE ?	P14
VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?	P15



● UN PEU D'HISTOIRE

L'Assemblée parlementaire européenne a tenu **sa première session en 1958 à Strasbourg** en réunissant 142 députés issus des parlements nationaux des 6 Etats membres fondateurs. Elle a pris le nom de **Parlement européen en 1962**.

En 1974, à l'initiative du Président français Valéry Giscard d'Estaing et du Chancelier allemand Helmut Schmidt, il est décidé d'élire le Parlement européen au suffrage universel direct tous les 5 ans.

C'est en **juin 1979 que les citoyens des 9 Etats membres élisent pour la première fois leurs députés européens au suffrage universel direct**.

Depuis cette date, le Parlement européen bénéficie d'une légitimité démocratique sur laquelle il a pu s'appuyer pour accroître ses pouvoirs.

Simone Veil a été la **première Présidente** de cette assemblée élue.

Extrait du discours d'investiture de Simone Veil, le 17 juillet 1979 :

« La novation historique que représente l'élection du Parlement européen au suffrage universel, chacun de nous, quelle que soit son appartenance politique, a conscience qu'elle se produit précisément à un moment crucial pour les peuples de la Communauté. Tous les États de celle-ci sont en effet, aujourd'hui, confrontés à trois défis majeurs, celui de la paix, celui de la liberté, celui du bien-être, et il semble bien que la dimension européenne soit seule en mesure de leur permettre de relever ces défis. »

Le traité de Lisbonne, appliqué depuis 2009, a renforcé les pouvoirs du Parlement européen (adoption du budget européen, augmentation de ses domaines de compétences).

La période 2019-2024 sera la 9^e législature.



Le Parlement européen est la seule assemblée parlementaire multinationale au monde (24 langues officielles).

● POURQUOI VOTER ?

Voter c'est un droit

- > Voter aux élections européennes est un droit fondamental qui permet à chaque citoyen européen de participer au fonctionnement de l'Union européenne.

Voter c'est choisir l'Europe que l'on veut

- > Les élections européennes offrent aux citoyens l'occasion de désigner directement les représentants qui agiront en leur nom, pendant 5 ans. En votant, chaque citoyen pèse sur la ligne politique qu'il souhaite donner à l'Union européenne.
- > Avec un taux de participation faible (42.4%) en 2014, la France est sous la moyenne européenne. Dans ce cas, le résultat est-il vraiment représentatif de l'avis de la population ?
- > Les textes votés au niveau européen deviennent des actes législatifs qui ont un impact dans la vie quotidienne des citoyens de tous les États membres. **Quelle que soit notre situation, nous sommes tous concernés.**

● COMMENT VOTER ?

Suffrage universel direct à un seul tour selon les règles de la proportionnelle.



Les élections auront lieu dans tous les États membres du 22 au 26 mai 2019. En France, où l'on vote traditionnellement un dimanche, la date est fixée au

DIMANCHE 26 MAI 1 CIRCONSCRIPTION NATIONALE



Chaque État membre détermine son mode de scrutin ; le gouvernement français a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions en adoptant le retour à



Les sièges seront répartis entre les listes réunissant **PLUS DE 5%** des suffrages exprimés.

Chaque formation politique conduira une seule liste pour tout le territoire français



Lorsqu'ils seront élus, les députés pourront, soit rejoindre un parti politique européen existant, soit en créer un (sous conditions), soit faire partie des « Non-inscrits ».

● QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE DANS NOTRE QUOTIDIEN ?

Exemples de réalisations dans l'Union européenne

Programme **WIFI4EU**

Soutien financier aux autorités locales pour l'installation du wifi gratuit dans un espace public.

eCall

Système d'appel d'urgence à bord de tout véhicule neuf (depuis mars 2018). Appel automatique du 112, indication de la position du véhicule.



27 522 sites naturels dont 1 766 en France, protégés par l'UE.

14 JOURS

Délai de rétractation (à partir de la date de livraison) pour tout achat d'un produit sur internet, par téléphone ou à domicile.

PNR

Consultation/échanges de données des passagers recueillis par les compagnies aériennes pour lutter contre le terrorisme.



Carte européenne d'assurance maladie

Utile pour bénéficier d'une prise en charge des frais de soins lors d'un déplacement européen.

2 ANS

Garantie légale minimale de tout produit manufacturé vendu dans l'UE.



Le label biologique européen est l'équivalent du label AB français.



AOP/IGP



Labels européens de qualité pour valoriser l'origine géographique d'un produit alimentaire.

Exemples de réalisations dans toute la France

AIDES AUX ENTREPRISES : Construction d'un marché couvert à St Jean de Luz pour la vente de produits de mer (64) / Accompagnement technique, juridique, fiscal et social aux créateurs d'entreprises afin de tester la viabilité de leur projet avec la coopérative d'activité « L'ouvre-boîtes 44 » (44).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Transformation d'une ancienne voie ferrée en chemin de randonnée entre Arras (62) et le château de Rambures (80) / Implantation du Louvre à Lens (62) / Création d'un pôle multi-services à Val-David pour améliorer l'attractivité de ce territoire rural (27).

BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT : Préservation des fonds sous-marins de la baie du Prado à Marseille (13) / Travaux de modernisation du canal de Corbère (66) / Création d'un parc immobilier dédié à la filière de l'éco construction - Fabrique 21 (Ile de France).

EMPLOI ET FORMATION : Création d'un espace de coworking au technopole Mulhouse (68) / Insertion de personnes en difficulté via une entreprise de collecte, recyclage et tri de déchets (Limousin) / Création du restaurant d'insertion «Aux goûts d'ici et d'ailleurs» à Alençon (61) / Accompagnement de jeunes adultes dans leur recherche d'emploi avec

l'Ecole de la 2ème chance (73) / Transmission des savoir-faire rares et d'excellence par la Fédération régionale des métiers d'art d'Alsace.

MOBILITÉ : Aménagement de l'espace de circulation pour la mise en place d'un réseau de transports en commun gratuits à haut niveau de service sur l'agglomération Dunkerquoise (59) / Augmentation de la capacité de circulation des trains régionaux entre Toulouse et Bousens.

NUMÉRIQUE : Création d'une table tactile interactive à l'université de Compiègne (60) / Mise en œuvre du haut débit sur 708 communes de l'Ardèche.

RECHERCHE : Création d'un appareil pour mieux traiter l'insuffisance cardiaque via la télémédecine par l'université de Lorraine / Construction d'un laboratoire de recherches biologiques et biomédicales à l'université de Rouen (76).

TOURISME : Conversion du château de Charbogne en gîte (Champagne-Ardenne) / Aménagement du site du Puy de Dôme avec des chemins piétonniers et un train électrique à crémaillère (63).

Programmation
2014-2020



Somme allouée
à la France :
27 milliards d'euros



5 objectifs
1. emploi 2. recherche/développement
3. environnement 4. éducation
5. lutte contre la pauvreté

+ d'informations : www.europe-en-france.gouv.fr

● COMMENT LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES FONCTIONNENT-ELLES ?

CONSEIL EUROPÉEN

FONCTION : orientation et impulsion politique

COMPOSITION : président du Conseil européen, chefs d'État ou de gouvernement, président de la Commission européenne

SIÈGE : Bruxelles

COMMISSION EUROPÉENNE

FONCTION : proposition et exécution des politiques européennes

COMPOSITION : 1 commissaire par État membre

SIÈGE : Bruxelles

CONSEIL DE L'UE

FONCTION : législateur et autorité budgétaire

COMPOSITION : ministres des États membres en fonction des thèmes abordés

SIÈGE : Bruxelles

TRIANGLE
INSTITUTIONNEL

PARLEMENT EUROPÉEN

FONCTION : législateur et autorité budgétaire

COMPOSITION : 751 députés (705 députés après les élections)

SIÈGE : Strasbourg

COUR DES COMPTES DE L'UE

FONCTION : contrôle financier

SIÈGE : Luxembourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

FONCTION : contrôle la bonne application de la législation européenne

SIÈGE : Luxembourg

● A QUOI SERVENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ?



Pouvoir législatif

Ils votent les textes législatifs (directives, règlements...) en codécision avec le Conseil de l'UE qui représente les ministres de chaque Etat membre.

C'est la procédure législative ordinaire.

...

Ils doivent donner leur approbation à l'adhésion de nouveaux pays et se prononcent sur les accords internationaux négociés par l'Union européenne.



Pouvoir budgétaire

Ils adoptent le cadre financier pluriannuel et le budget annuel avec le Conseil de l'UE.



Pouvoir de contrôle

Ils exercent un contrôle politique sur les autres institutions européennes et notamment sur la Commission européenne en auditionnant chaque nouveau commissaire avant sa nomination.

...

Ils approuvent la composition de la Commission européenne et peuvent la contraindre à la démission.

...

Ils élisent le médiateur européen chargé de traiter les plaintes des citoyens européens sur le fonctionnement de l'administration communautaire.

...

Ils examinent les pétitions déposées par les citoyens européens.

● OÙ ET COMMENT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS TRAVAILLENT-ILS ?

Ils travaillent dans 2 lieux différents

Bruxelles

- Ils se réunissent au sein de 20 commissions permanentes et de commissions spécialisées (créées en fonction de l'actualité).
- Ils examinent les projets de directives et de règlements proposés par la Commission européenne et préparent les rapports qui seront présentés en session plénière.
- Ils se réunissent par groupes politiques.

Strasbourg

- Ils participent aux 12 sessions plénières annuelles auxquelles peuvent assister les citoyens européens.
- Ils présentent les projets de lois discutés et amendés lors des différentes commissions et votent pour leurs adoptions ou leurs rejets.

Les 20 commissions permanentes

Affaires étrangères /
Développement /
Commerce international /
Budgets / Contrôle budgétaire /
Affaires économiques et monétaires / Emploi /
Affaires sociales /
Environnement / Santé publique /
Sécurité alimentaire / Industrie /
Recherche / Énergie /
Marché intérieur / Protection des consommateurs /
Transports et Tourisme,
Développement régional /
Agriculture / Développement rural / Pêche / Culture /
Éducation / Affaires juridiques /
Libertés civiles / Justice /
Affaires intérieures / Affaires constitutionnelles / Droits de la femme / Égalités des genres /
Pétitions.

● QUI SONT LES DÉPUTÉS EUROPÉENS ET COMMENT REPRÉSENTENT-ILS LES CITOYENS ?

Ils sont actuellement

 **751**
DÉPUTÉS

issus des 28 Etats membres et répartis en fonction de la population de leur pays.



En raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (le 29 mars 2019), le nombre de députés va être modifié et passera à

 **705**
DÉPUTÉS

les sièges des 73 députés britanniques seront en partie non attribués (46) et en partie redistribués (27) aux Etats membres ayant la représentativité la plus basse.

La France bénéficiera de cette nouvelle répartition en obtenant 5 députés supplémentaires soit

 **79**
DÉPUTÉS

au lieu de 74.

Les députés européens se regroupent en fonction de leur sensibilité politique et non par nationalité. Il existe actuellement

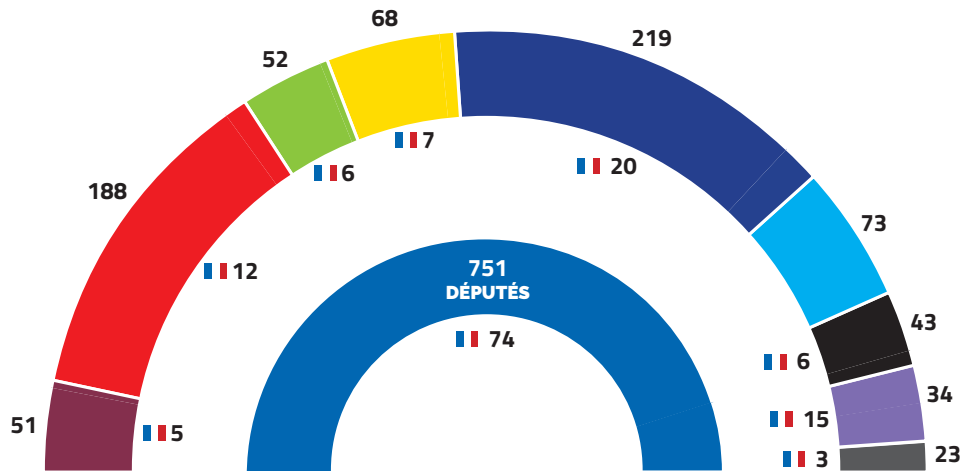


8 GROUPES
POLITIQUES EUROPÉENS

● QUELLE EST LA RÉPARTITION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS PAR GROUPES POLITIQUES ?

(Novembre 2018)

- Groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/gauche verte nordique - GUE/NGL
- Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen - S&D
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne - Verts/ALE
- Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe - ADLE
- Groupe du Parti populaire européen - PPE (chrétiens démocrates)
- Groupe des Conservateurs et Réformistes européens - ECR
- Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe - EFDD
- Europe des nations et des libertés - ENL
- Non inscrits



● QUELLE EST, EN CHIFFRES, L'ACTIVITÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN ?

Activité au cours des sessions plénières du Parlement européen, de juillet 2014 à décembre 2017



Collaboration avec les partenaires et les citoyens

Le Parlement européen se réunit régulièrement avec des homologues des parlements nationaux des États membres, en particulier au niveau des commissions.

Par ailleurs, les commissions du Parlement européen consultent régulièrement et directement des experts et parties prenantes lors d'auditions publiques afin d'alimenter leurs délibérations sur un sujet spécifique.

Les citoyens ont différents moyens à leur disposition pour entrer en contact avec le Parlement européen, soit en visitant l'institution, soit en posant des questions à l'unité des Questions des citoyens («Ask EP»), soit en présentant une pétition qui sera examinée par la commission des pétitions.

● CONNAISSEZ-VOUS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE ?



● VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?



Vous pouvez vous adresser aux Maisons de l'Europe implantées en France et regroupées au sein de la Fédération Française des Maisons de l'Europe (FFME). Consultez la carte interactive pour retrouver celle qui se trouve à côté de chez vous www.maisons-europe.eu

INFORMER

le grand public en diffusant une documentation complète et actualisée sur l'Union européenne (brochures, magazines, affiches...)

PARTICIPER

à des manifestations à caractère européen (forums, salons, colloques, rencontres entre comités de jumelage...).

PRÊTER

des expositions thématiques (histoire de l'UE, Parlement européen, citoyenneté européenne, multilinguisme...) et du matériel de décoration (drapeaux, banderoles).

FORMER ET INTERVENIR

Auprès de tout public en proposant des animations, des conférences, des ateliers adaptés à la demande.

ORGANISER*

des visites d'institutions européennes (Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg) et de sites à vocation européenne (Centre Robert Schuman, Maison de Jean Monnet) à destination de groupes constitués ou du grand public.

CONSEILLER

les porteurs de projets et les orienter vers les structures et organismes spécialisés. Apporter une première réponse aux demandes sur les financements européens.

* pour certaines

Conception originale



Cette brochure conçue par la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est reproduite avec son autorisation, pour l'ensemble des Maisons de l'Europe, membres du réseau de la Fédération française des Maisons de l'Europe (FFME : www.maisons-europe.eu) dans le cadre du projet « DK Plus Europe » cofinancé par le Parlement européen et développé par la Maison de l'Europe Dunkerque et Flandre Littorale.

 @DKPLUSEUROPE

ttimv.eu/dkpluseurope



Parlement européen



Région
Hauts-de-France

